



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CX/FFV 22/22/INF

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS
Vingt-deuxième session**

DOCUMENT D'INFORMATION

PROPOSITION DE NORME-CADRE DES NORMES CODEX POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Généralités¹

1. Le Comité a fait observer que la norme-cadre était un document d'orientation destiné à faciliter l'élaboration et l'examen des normes applicables aux fruits et aux légumes frais. Elle permet de disposer d'une présentation harmonisée et de libellés applicables à l'ensemble des fruits et légumes frais, de sorte que le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV) puisse se contenter d'étudier les questions propres aux produits à l'examen. En tant que telle, la norme-cadre n'a pas de statut dans le Codex (au sens où ce n'est pas un texte du Codex); elle n'a donc pas à être adoptée par la Commission du Codex Alimentarius; elle doit seulement être approuvée par le CCFFV. Par ailleurs, les amendements à apporter à la norme-cadre peuvent être examinés par le CCFFV à tout moment; ils ne sont pas soumis à la procédure par étapes du Codex et ne nécessitent que l'approbation du CCFFV.
2. Le Comité est convenu d'annexer la norme-cadre au rapport

[REP 18/FFV-annexe VI](#)

¹REP18/FFV, para 92&93